

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

STAGE SECONDE OBLIGATOIRE

Jeudi 21 mars 2024

A compter de cette année sur décision **du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse**, tous les élèves de seconde des voies générale et technologique devront effectuer un **stage obligatoire** de deux semaines du **17 au 28 juin 2024**. Il s'agit d'une séquence d'observation en milieu professionnel.

Dans notre académie, **15.300 lycéens de seconde** sont concernés, soit 3 800 dans l'Aisne, 7 200 dans l'Oise et 4 300 dans la Somme. Nous vous sollicitons aujourd'hui pour que, vous aussi, en votre qualité d'entreprise locale, les accompagniez à faire **un premier pas dans le milieu professionnel et à parfaire ainsi leur parcours scolaire et d'orientation**.

Nous vous invitons dès à présent, à déposer des offres de stages pour le compte de vos rédactions, vos agences, services administratifs... Pour ce faire, il suffit de déposer votre offre [sur la plateforme "1 jeune, 1 solution"](#). Une fois l'offre en ligne, vous pourrez la valoriser sur vos réseaux sociaux et identifier l'académie d'Amiens sur votre publication.

Dès le **lundi 25 mars**, les offres seront consultables par les élèves et leurs familles, qui pourront alors faire acte de candidature

En tant que médias locaux, nous vous invitons à relayer l'information auprès du plus grand nombre afin que les entreprises locales puissent elles aussi se saisir de cette opportunité.

Nous vous remercions par avance pour votre engagement et pour l'aide que vous apportez à nos lycéens.

Contact presse

Rectorat de l'académie d'Amiens - Direction de la communication - 03 22 82 37 67
Marie Bougain 06 86 31 87 37 – Guénola Rivière 06 82 52 83 89